



Téléphone 05 55 73 31 77  
Télécopie 05 55 73 97 21  
mairie@beysсенac.com  
www.beysсенac.com

## Compte - Rendu de la Réunion du

### Conseil Municipal du

17 février 2022

**Présents** : Francis Comby, Jean-Pierre Semblat, Marie-Claude Caramigeas, Christian Lagorce, Dominique Bernier, Stéphane Curto, Joël Duboureau, Cédric Chabat, Gladys Lavalie.

**Excusés** : Judith Leibé, Emmanuel Peyramaure.

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 17 février 2022, à 20 heures 30, à la salle polyvalente, sous la présidence de Francis Comby, Maire.

La crise sanitaire liée au Coronavirus se poursuivant depuis mars 2020, le conseil municipal se réunit à nouveau à la salle polyvalente, afin de respecter davantage de distance entre les élus.

Monsieur le Maire informe les élus du décès de Roger Daurat, âgé de 94 ans, ancien membre très actif du club des aînés Claire Fontaine dans les années 1990 à 2010, domicilié rue des Thuyas, décédé le 30 décembre.

Monsieur le Maire informe également du décès de Marcelle Jarry, âgé de 92 ans, ancienne membre très active du club des aînés Claire Fontaine dans les années 1990 à 2010 et attachée à Beysсенac.

En préambule, la société Net15 présente l'évolution possible du site internet de la commune de Beysсенac, [www.beysсенac.com](http://www.beysсенac.com).

Après avoir approuvé le compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2021, l'ordre du jour a été abordé.

#### **Programme 2022 de travaux de voirie : demande de subvention à l'État (Sous-Préfet)**

Christian Lagorce présente la programmation 2022 de travaux sur la voirie communale suite à la réunion de la commission voirie le 12 janvier.

Pour 70 000 € HT, il est prévu la réfection des routes de Sarrette, la Sarras, Germignac et le Clédier.

Les chemins de Bellevue et du Moulin sont également prévus.

Une subvention de 31 500 € est sollicitée auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Brive.

#### **Travaux de réfection du monument aux morts en cours depuis le 19 janvier**

Depuis le 20 janvier, l'entreprise Lespinas a presque achevé les travaux de démolition et reconstruction des marches, des 4 piles, des bordures et du sur-mur. La pose des bordures et le cheminement depuis la place sont en cours par l'entreprise Lascaux.

Il restera le goudron enrobé, les rampes et les luminaires.

#### **Certification P.E.F.C. de la forêt communale de Pissac**

Monsieur le Maire présente un historique de la forêt cédée à la commune dans les années 60 par Monsieur Reix, ancien propriétaire de la forge de Pissac.

Suite à la tempête de 1999, les arbres arrachés ont été vendus en 2002 pour environ 9 000 €.

En 2002 - 2003 : le nettoyage de la parcelle et la plantation de 1 200 mélèzes ont coûté près de 9 000 €, avec des aides de l'Etat (3 000 €) et de l'Europe (2 000 €).

Un projet d'aménagement a été validé par l'ONF (Office national des forêts) et l'Etat pour la période 2010 - 2029. Un premier dégagement des mélèzes a été réalisé en 2012 pour 1 800 €.

La forêt communale de Pissac est certifiée « forêt en gestion durable PEFC » depuis 2012 (Programme Européen des Forêts Certifiées).

Le conseil municipal valide le renouvellement de la cotisation de 20 € pour la période 2022 - 2027.

## Contribution financière à la construction de la caserne des pompiers du Pays de Pompadour

La caserne est en construction depuis octobre 2021, pour un coût de 871 000 € HT, et Monsieur le Maire en rappelle les financements.

- Etat :	200 000 €
- Service départemental d'Incendie (S.D.I.S.) :	268 400 €
- Communauté de communes pour les 10 communes :	402 600 €

Pour la commune de Beyssenac, la contribution sera de 38 020 € (36 030 € en capital et 1 990 € en intérêts) à rembourser à la communauté de communes sur 15 ans, soit environ 2 535 € par an à inscrire en fonds de concours en investissement jusqu'en 2036.

## Prévisions budgétaires 2022

Le résultat cumulé de l'exercice 2021 permettra environ 130 000 € de nouvelles opérations et 95 000 € de restes à réaliser 2021, soit environ 225 000 € d'investissements en 2022 : voirie, monument aux morts, photovoltaïque sur la toiture de l'atelier municipal, menuiseries de l'ancienne école, caserne des pompiers (1/15), site internet, panneaux, luminaires.

## Bureau de vote pour l'élection présidentielle des 10 et 24 avril

Le bureau de vote est constitué avec les 11 élus municipaux de 8 h à 19 h.

## Cérémonie du 16 février à 15 h au Moulin de la Résistance du Pont Lasveyras

Le 78ème anniversaire du Massacre du Pont Lasveyras a été commémoré en présence d'une assistance d'environ 300 personnes venant des trois départements, Corrèze, Dordogne et Haute-Vienne, concernés par le drame du 16 février 1944.

De nombreuses personnalités assistaient à cette cérémonie : le Sous-Préfet de Brive Philippe Laycuras, les Députés de la Dordogne Jean-Pierre Cubertafon et de la Haute-Vienne Pierre Venteau, la suppléante du Sénateur de la Corrèze Daniel Chasseing, les Conseillers Départementaux des 3 cantons concernés, Anabelle Reydy, Conseillère régionale, Francis Comby, Président du Moulin de la Résistance et Maire de Beyssenac, Pierre Thibaud, Président de l'Amicale des Anciens du bataillon Violette, Marie-Christine Thouin, Présidente de l'Amicale des Familles et Amis des Victimes, ainsi que les maires ou leurs représentants et de nombreux élus des trois départements dont le maire d'Oradour sur Glane. La Consule Générale d'Allemagne en poste à Bordeaux, Stefanie Zeidler, était présente également. Plus de 50 porte-drapeaux, toujours fidèles à ce souvenir, entouraient la stèle. On notait aussi la présence de nombreux officiers et sous-officiers militaires ou de gendarmerie, de sapeurs-pompiers, d'élèves de la préparation militaire marine, de délégations d'anciens combattants et notamment de Saintes, ville libérée par le bataillon Violette et la brigade Rac.

Après le défilé rythmé par la chanson « Ma Terre », écrite en hommage aux victimes de ce massacre, les personnalités ont déposé une vingtaine de gerbes au pied de la stèle des maquis et les enfants Emile et Louis ont procédé à l'appel des morts, 34 hommes exécutés sur place et 6 morts en déportation, suivi d'une minute de silence.

Francis Comby, Maire de Beyssenac et Président du Moulin de la Résistance, prenait ensuite la parole pour évoquer cette tragédie et rappeler le devoir de mémoire de chacun pour ces jeunes victimes âgées de 18 à 24 ans, surpris par une division allemande le 16 février 1944 au matin. Il insistait sur l'importance de ne pas oublier le passé et de faire perdurer le devoir de mémoire relatif à ce qu'ont vécu ces résistants. Il concluait en invitant les jeunes générations à participer à cette commémoration et à connaître l'histoire de ce drame afin qu'il ne se reproduise jamais.

La cérémonie s'est achevée en écoutant la chorale « Choeur de loups » de Lubersac interpréter le Chant des Partisans et La Marseillaise, par le salut aux porte-drapeaux et par la visite, dans le moulin, de l'exposition en hommage aux victimes.

## Questions diverses

Le nouveau devis pour la **toiture photovoltaïque** s'élève à 27 000 € HT pour 66 panneaux (janvier 2022) au lieu de 35 000 € HT pour 105 panneaux (octobre 2020).

La boîte à livres sera mise en place début mars sur la place de l'église Saint-Médard.

36 % des foyers beyssenacois sont raccordés au 100 % fibre du département de la Corrèze, soit 105 foyers.

Les 4 projecteurs situés sous le toit de la mairie sont défectueux (devis de 2 884 € HT, Contant).

Le volet roulant de la porte du 7 rue des acacias a été remplacé pour 760 € HT (menuiserie Clédat).

Dekra a visité les installations électriques de la commune le 11 février.

Le conseil municipal valide le devis de la société Net15 (Aurillac) pour un nouveau site internet pour 2 540 € TTC + 345 € par an.

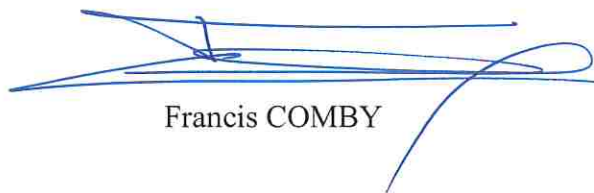
Le dossier pour le jury régional des villages qui visitera Beyssenac cet été doit être prêt pour le 8 avril.  
La Lettre du maire n° 3 a été envoyée aux beyssenacois fin janvier 2022.

Les colis 2021 des aînés ont été très appréciés car ils étaient mieux présentés avec de très bons produits.

Les élus souhaitent fêter leur élection de mars 2020 car en raison de la pandémie due au Coronavirus, cela n'a pu avoir lieu. La date est fixée au dimanche 10 juillet 2022 à midi.

La séance est levée à 23 h 40.

Le Maire,



Francis COMBY

-----  
***Jeudi 17 février 2022***  
-----

Le Maire de Beyssenac certifie avoir convoqué le **Conseil Municipal** pour le jeudi 17 février 2022, à 20 heures 30, à la salle polyvalente.

Le Maire,



Francis COMBY

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Francis Comby, Maire.

Présents : Francis Comby, Jean-Pierre Semblat, Marie-Claude Caramigeas, Christian Lagorce, Dominique Bernier, Stéphane Curto, Joël Duboureau, Cédric Chabat, Gladys Laviaille.

Excusés : Judith Leibé, Emmanuel Peyramaure.

